

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES**

N° 2020/035

**SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

**Date de la Convocation**

02.09.2020

**Date d'Affichage**

15.09.2020

**Objet de la Délibération**

**Programme départemental  
d'urbanisation 2019 /  
Modification de la demande de  
subvention.**

L' an deux mille vingt, le huit septembre, à 18 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, GOMES, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, VITRICE, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL.

**Absents** : M. LOUBEAU.

Mme TRIAES procuration à M. TOUNTEVICH,  
Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX,  
M. MEYER procuration à M. JUMEL,  
Mme RECH procuration à Mme PADRA,  
Mme FIERLEJ procuration à M. AITA,  
Mme MAZAUDIER procuration à M. DAGUES-BIE,  
M. DOLAGBENU procuration à Mme DEGEILH,  
M. ABELLA procuration à Mme VITRICE.

**Secrétaire** : M. El Hammoui

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention relative au projet de création d'un cheminement piétonnier Route de Bonrepos (RD 68) avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme d'urbanisation 2019, pour un montant estimé à 188 612 € H.T.

Il explique qu'après concertation auprès des riverains, l'aménagement a été revu afin de répondre au mieux aux besoins en desservant plus d'habitations.

Cela consiste à la création d'un trottoir, après busage de fossés, afin de sécuriser les déplacements doux de tout le secteur le plus densément bâti.

Afin de limiter la vitesse des véhicules, il est également envisagé de créer une double chicane à l'entrée de la zone urbanisée.

Le coût estimatif est de 305 744,25 € H.T.

M. le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal de modifier l'inscription sollicitée pour ce projet au programme d'urbanisation 2019 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de faire réaliser ces travaux,
- Sollicite l'inscription de cette opération modifiée au programme départemental 2019 des travaux d'urbanisation, pour un montant de 305 744,25 € H.T.,
- Valide la convention cadre à signer avec le Département correspondant à cette opération,
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
**M. le Maire,**  
**Christophe Tountevich,**

